

# Formation professionnelle. Des mesures d'urgence à mettre en place

La restructuration des programmes de l'OFPPT devra prendre en considération l'adaptation aux secteurs porteurs, avec un focus sur la santé. La faiblesse de l'offre n'arrange en rien les dysfonctionnements inhérents au système de formation professionnelle.



**Abdessamad Naïmi**  
a.naïmi@leseco.ma

Alors que l'emploi demeure l'un des nœuds gordiens à démêler pour la prochaine loi de Finances, la formation professionnelle paraît être une alternative crédible pour remédier sur le court terme au chômage chez les jeunes. Cela a d'ailleurs été le sujet de la séance de travail présidée par le roi le 1er octobre. Réuni avec les ministres concernés, des conseillers et des responsables, le chef de l'État a fixé les grandes lignes réformatrices d'un secteur en crise. En effet, le chômage des diplômés de formation professionnelle augmente d'environ 21% parmi les diplômés d'initiation professionnelle, 26% parmi les diplômés spécialisés, 29% parmi les qualifiés et à près de 27% parmi les techniciens spécialisés. *«Au total, le rendement externe de la formation professionnelle montre sans équivoque un niveau de performance problématique, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.*

*comparé à celui de l'enseignement général»,* affirme ainsi le Haut-commissariat au plan dans sa dernière étude publiée en mai dernier. Ainsi, avec un taux moyen national de 76% parmi l'ensemble des diplômés, les diplômés de la formation professionnelle enregistrent un taux global de déclassement trois fois supérieur à celui qui affecte les diplômés de l'enseignement général, affichant respectivement 33,6% et 11,6%. Cette disparité entre les taux de déclassement des diplômés des deux types d'enseignement se retrouve aussi bien au niveau des professions exercées par leurs détenteurs que dans les métiers que ces derniers exercent et les secteurs d'activité qui les emploient. Ainsi, le roi Mohammed VI a demandé la restructuration des filières de la formation professionnelle, la création d'une nouvelle génération de centres de formation et de qualification des jeunes, la systématisation du conseil en orientation précoce vers les filières professionnelles, le développement de la formation par alter-

nance, l'apprentissage des langues, ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans leurs domaines de compétence. Le souverain a également insisté sur le développement de nouvelles formations dans les secteurs et métiers porteurs tout en mettant à niveau les formations dans les métiers dits classiques, qui demeurent les principaux pourvoyeurs d'emplois pour les jeunes, tels que ceux liés aux secteurs de l'industrie, des services, des BTP, de l'agriculture, de la pêche, de l'eau, de l'énergie et de l'artisanat. L'urgence consiste également à diversifier et développer l'offre de la formation professionnelle en adoptant de nouveaux standards de qualité, notamment dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, de façon à stimuler et accompagner l'essor essentiel de ce secteur stratégique. Le roi insiste également sur la formation professionnelle dans le secteur de la santé, incluant les métiers paramédicaux et de techniciens de santé, notamment en maintenance et réparation des équipements médicaux où il existe un réel potentiel d'emploi. L'une des lignes directrices sera également de tenter d'élaborer des formations qualifiantes courtes de près de quatre mois, intégrant des modules linguistiques et techniques destinés aux personnes ayant acquis une expérience dans le secteur informel, et ce en vue de leur offrir l'opportunité d'intégrer le secteur formel et de valoriser ainsi leurs savoir-faire et aptitudes. La commission présidée par le chef de gouvernement, Saad Eddine El

## La formation professionnelle dès le collège

Dans la perspective d'établir un lien entre l'enseignement scolaire et la formation professionnelle, le projet de loi-cadre relatif à la réforme du système éducatif national prévoit la création, dès le collège, d'une filière professionnelle. Elle devra être renforcée au lycée (à travers la «diversification des filières»), et encore plus à l'université ainsi que dans les centres de formation professionnelle.

Othmani, doit élaborer et soumettre, dans un délai de 3 semaines, un programme de projets et mesures précis et d'application immédiate qui seront notamment financés avec le concours du Fonds Hassan II.

### **L'offre d'emploi n'est pas adaptée**

Sauf que le chômage et le déclassement des diplômés de la formation professionnelle ne sont pas exclusivement inhérents aux dysfonctionnements de cette dernière. En fait, les déclassements sont autant l'effet de la faible adéquation des diplômés à l'offre d'emploi que de la faiblesse du niveau et de la diversité de cette offre. C'est particulièrement flagrant dans l'agriculture, la sylviculture et pêche, l'industrie extractive et manufacturière, ou encore les BTP où l'offre d'emploi est élevée et peu qualifiée, alors

qu'ils ont tendance à se réduire, en revanche, dans l'administration publique, l'enseignement et la santé, dont les emplois exigent plus de qualification. Les données du HCP indiquent que les déclassements, parmi la catégorie des diplômés, sont relativement insignifiants dans les professions où le recrutement obéit à un référentiel strict de compétences ou encore celles dont l'exercice est subordonné à des formations spécifiques. C'est ainsi que l'adéquation entre emplois et formations ressort de façon notable dans les professions relevant, par exemple, du système financier, de l'administration publique, de la santé ou encore des domaines religieux ou sécuritaire. Ainsi, au-delà de son évidente faiblesse d'adaptation au marché du travail, la formation professionnelle ne saurait être évaluée sans être replacée dans le contexte des structures écono-

miques nationales. Les emplois offerts par ces dernières, en majorité sans qualification, faiblement protégés et peu rémunérés dévalorisent de facto les formations et n'encouragent pas les individus et les ménages à investir pour en acquérir les plus performantes. Conséquence, le taux de chômage a tendance à s'élever de la base au sommet de la pyramide des niveaux de formation et des diplômes de la formation professionnelle, alors que cette tendance est globalement inverse dans le cas de la pyramide des niveaux et des diplômes de l'enseignement général. C'est ainsi que les taux de chômage baissent avec les diplômés de l'enseignement général, du niveau secondaire, collégial jusqu'au niveau du DEUG, passant de 22% environ à 15% respectivement et vont au-delà de la licence à environ 19% parmi les licenciés, à 16% parmi les

DEA/DES/Master, pour baisser à 7,7% parmi les ingénieurs et cadres supérieurs et à 4% parmi les docteurs. La désagrégation des taux de chômage par type de diplôme d'enseignement général incite à nuancer le message du leitmotiv reproduit largement dans la littérature sur l'emploi, selon lequel le taux chômage s'élèverait systématiquement avec les niveaux de diplômes au Maroc. En revanche, cette assertion s'avère parfaitement fondée en ce qui concerne la formation professionnelle. Raison pour laquelle l'Organisation internationale du travail recommande que la réponse à l'emploi des jeunes doit aller «au-delà des politiques actives et agir tant sur l'offre que sur la demande». Pour cela, il faudra «consolider l'intermédiation» en étendant les fonctions de l'ANAPEC aux territoires «marginalisés» et à d'autres catégories de travailleurs. ●